



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 8 JUIN 2017 -

DÉCISION N° 17 - 09 - 055

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 mai 2017 s'est réuni le 8 juin 2017 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)

Excusé :

- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 5 : La convention relative à la participation à la gestion de crise des volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel (VISOV).

Depuis près de 4 ans, le SDIS de la Loire est présent sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube, Instagram). Cette présence lui permet de répondre à plusieurs objectifs de communication institutionnelle (information des missions dévolues aux sapeurs-pompiers, conseils de prévention, réactivité du dialogue avec les citoyens ...).

C'est dans ce cadre de l'utilisation de ces nouveaux outils de communication modernes qu'il a été décidé de signer une convention tripartite avec l'association VISOV, la Préfecture de la Loire et le SDIS.

L'association VISOV, créée en 2014, est la première communauté virtuelle francophone de volontaires numériques en gestion d'urgence. Ses principales missions sont les suivantes :

- collecter les informations publiées sur le web,
- cartographier
- diffuser des messages de préventions sur les réseaux sociaux.

En phase d'urgence, il peut ainsi être nécessaire de recourir à VISOV afin de :

- accéder plus rapidement à l'information en temps réel,
- vérifier, corriger et couper court aux rumeurs,
- relayer la communication des autorités publiques,
- dialoguer et collaborer avec les citoyens....

La convention est conclue pour une durée d'un an et sera renouvelée par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

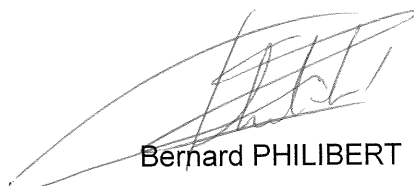
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de convention relative à la participation à la gestion de crise des volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel (VISOV) et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire


Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170608-17-09-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017